

**Assemblée générale**

Distr. générale
19 octobre 2001
Français
Original: anglais

**Cinquante-sixième session
Première Commission**

**Lettre datée du 19 octobre 2001, adressée au Président
de la Première Commission par le Représentant permanent
de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Lors du débat général de la Première Commission, la délégation sud-africaine a fait, au nom des pays partenaires de l'Initiative relative au nouvel ordre du jour (Afrique du Sud, Brésil, Égypte, Irlande, Mexique, Nouvelle-Zélande et Suède), une déclaration concernant le Communiqué ministériel publié par les sept ministres des affaires étrangères, le 8 octobre 2001. Comme vous vous en souviendrez, ma délégation a demandé que ce communiqué soit distribué comme document officiel de la Première Commission de l'Assemblée générale, à sa cinquante-sixième session.

Je vous serais donc obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document officiel de la Première Commission.

(Signé) Dumisani S. Kumalo



**Annexe à la lettre datée du 19 octobre 2001, adressée
au Président de la Première Commission
par le Représentant permanent de l'Afrique du Sud
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Communiqué ministériel publié par les ministres des affaires
étrangères de l'Afrique du Sud, du Brésil, de l'Égypte,
de l'Irlande, du Mexique, de la Nouvelle-Zélande et de la Suède**

Les ministres des affaires étrangères de l'Afrique du Sud, du Brésil, de l'Égypte, de l'Irlande, du Mexique, de la Nouvelle-Zélande et de la Suède ont, dans le cadre de la préparation de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, évalué les progrès réalisés dans le domaine du désarmement nucléaire et examiné les nouvelles mesures à prendre afin de poursuivre leur initiative commune visant à instaurer un monde exempt d'armes nucléaires.

Les ministres ont rappelé les résultats importants obtenus dans le cadre de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 2000. Ils ont noté avec satisfaction l'appui substantiel accordé à la résolution sur le nouvel ordre du jour, adoptée par l'Assemblée générale le 20 novembre 2000. Ils ont également rappelé le dialogue constructif qui s'est engagé avec les États dotés d'armes nucléaires lors de la Conférence d'examen de 2000 et décidé de le poursuivre, afin d'accélérer les négociations sur tous les fronts dans le but de parvenir au désarmement nucléaire.

Les ministres se sont déclarés résolus à poursuivre l'application intégrale des accords auxquels étaient parvenues les Parties lors de la Conférence d'examen du TNP de 2000. Ces résultats fournissent le cadre nécessaire pour parvenir au désarmement nucléaire. La réalisation de nouveaux progrès dans le domaine du désarmement doit être un facteur déterminant dans l'instauration et le maintien de la stabilité internationale.

Les ministres ont affirmé qu'ils demeuraient vivement préoccupés par le fait que l'utilisation d'armes nucléaires demeurerait une possibilité. Ils se sont félicités des indications données par les États-Unis et la Fédération de Russie concernant de nouvelles réductions de leurs arsenaux nucléaires. Ils ont noté que, malgré les succès obtenus dans le passé en ce qui concerne les réductions bilatérales et unilatérales, le nombre total d'armes nucléaires déployées et stockées se chiffrait encore par dizaines de milliers.

Les ministres se sont également déclarés préoccupés par le fait qu'il n'a pas été donné suite à l'engagement pris de réduire le rôle des armes nucléaires dans les politiques de sécurité et les doctrines de défense. Cette absence de progrès est contraire à l'engagement résolu pris par les États dotés d'armes nucléaires de parvenir à l'élimination totale de leurs arsenaux nucléaires; dans le contexte du désarmement, elle montre que les parties concernées n'ont pas su saisir les possibilités offertes par l'environnement de l'après-guerre froide dans le domaine de la sécurité.

Les ministres ont réaffirmé que toute présomption de la possession, pour une période indéterminée, d'armes nucléaires par les États dotés d'armes nucléaires serait incompatible avec l'intégrité et la viabilité du régime de non-prolifération

nucléaire et avec l'objectif plus large relatif au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Les sept ministres attendaient avec intérêt la reprise du processus d'examen du TNP en 2002, dans le cadre duquel les États devaient rendre compte des progrès accomplis en matière de désarmement nucléaire. Le respect des engagements pris sera évalué dans le contexte des rapports que les États parties ont décidé de présenter. À ce jour, l'application des 13 « mesures » convenues à la Conférence d'examen de 2000 n'a que peu progressé. Le fait que la Conférence du désarmement n'avait toujours pas examiné la question du désarmement nucléaire ni repris les négociations sur les matières fissiles était particulièrement regrettable. Les espoirs de progrès suscités en 2000 n'avaient toujours pas été concrétisés.

Les ministres ont exprimé leur inquiétude devant les difficultés rencontrées par le régime de non-prolifération. Ils ont vivement engagé à la communauté internationale à redoubler d'efforts afin d'assurer l'adhésion universelle au TNP et à ne prendre aucune mesure qui saperait sa détermination à prévenir la prolifération des armes nucléaires. Ils ont lancé un nouvel appel aux trois États¹, qui ne sont pas parties au TNP et exploitent des installations nucléaires non soumises aux garanties, afin qu'ils adhèrent au Traité en tant qu'États non dotés d'armes nucléaires et placent leurs installations dans le cadre d'accords de garanties conclus avec l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Les ministres ont souligné que la participation de la communauté internationale dans son ensemble était indispensable au maintien et au renforcement de la paix et de la stabilité internationales. La sécurité internationale est une préoccupation collective qui exige un engagement collectif. Ils ont souligné que les mesures de désarmement nucléaire unilatérales et bilatérales complétaient l'approche multilatérale conventionnelle du désarmement nucléaire. Les ministres ont également souligné que les traités internationaux négociés dans le domaine du désarmement avaient apporté une contribution décisive à la paix et à la sécurité internationales. L'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires à bref délai conservait une importance cruciale dans ce contexte.

Les ministres ont réaffirmé le principe de l'irréversibilité dans la maîtrise des armements. Ils ont déclaré que les traités internationaux dans le domaine du désarmement nucléaire et de la non-prolifération devaient être respectés et que toutes les obligations en découlant devaient être dûment remplies.

Les ministres ont souligné l'importance du Traité sur les systèmes antimissiles balistiques (ABM) dans la promotion et le maintien de la stabilité internationale et comme base de nouvelles réductions des armes stratégiques offensives. L'abrogation de cet instrument risquerait d'avoir de graves conséquences pour l'avenir de la sécurité mondiale. Les nouvelles réductions des arsenaux nucléaires visant à abaisser les limites ne devaient pas être compromises. Les ministres ont demandé à tous les États de s'abstenir de toute mesure qui risquerait d'entraîner une nouvelle course aux armements nucléaires ou d'avoir des effets négatifs sur le désarmement nucléaire et la non-prolifération.

Les ministres ont réaffirmé qu'ils étaient résolus à poursuivre l'Initiative sur le nouvel ordre du jour avec la même vigueur. Ils sont convenus qu'ils devaient à titre

¹ Inde, Israël et Pakistan.

prioritaire poursuivre leur initiative dans le contexte du prochain processus d'examen du TNP prévu en 2002. Les engagements en matière de désarmement nucléaire avaient été souscrits lors de la Conférence d'examen de 2000; leur application est maintenant impérative.
